

FEE BAT Module 4.2 - S'organiser pour commercialiser et réaliser les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels

DURÉE

1,00000 jours (soit 7 heures)

PRIX

210 € par participant

Soit 252 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- S'organiser pour porter juridiquement l'offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels.
- S'organiser afin de mettre en œuvre une offre globale de travaux d'amélioration énergétique intégrant plusieurs corps de métiers.

**PROGRAMME****Maitriser les aspects juridiques afin d'élaborer et réaliser les différentes solutions, avec d'autres entreprises**

- Comment se grouper : les différentes formes de groupement
- Rôle et missions de l'interlocuteur unique
- Conditions de la co-traitance et de la sous-traitance
- Responsabilités et assurances à souscrire
- Maitriser l'organisation et la planification du chantier
- Management des entreprises intervenant sur le chantier
- La sécurité sur le chantier

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **OPQF**

